

GUIDE DE SAISIE POUR UNE DEMANDE DE BOURSE SUR CRITERES SOCIAUX ET/OU DE LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE à faire impérativement dès le 15 janvier et avant le 31 mai 2016

ATTENTION ! INFORMATIONS IMPORTANTES :

- LA DEMANDE EST A RENOUELER CHAQUE ANNEE
- N'attendez pas le résultat des examens ni le choix définitif de vos études !
- Quels que soient vos vœux d'études, constituez un seul dossier auprès d'un seul CROUS. Connectez-vous sur www.etudiant.gouv.fr puis choisissez votre académie d'origine, où vous êtes scolarisé en 2015-2016.
- Toute demande de bourse et de logement en résidence universitaire doit se faire **uniquement par Internet**.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?



Connectez-vous sur
www.etudiant.gouv.fr

La marche à suivre est indiquée tout au long de la connexion :

- Saisissez votre demande en utilisant votre numéro INE figurant sur la carte d'étudiant ou sur la confirmation d'inscription au baccalauréat.
- Formulez vos vœux d'études (4 au maximum) dans les académies de votre choix
- Attention à bien aller jusqu'au dernier écran, après les N°INE et code de connexion et d'ENREGISTRER pour que votre saisie soit bien validée !
- Votre demande est validée et l'envoi du dossier par mail est déclenché. **Vous le recevez par mail dans les 48h** suivant votre enregistrement (pensez à vérifier vos courriers indésirables !)
- Vérifiez les informations saisies (corrections possibles sur le dossier) et **complétez le dossier avec les pièces justificatives** demandées. Puis, **adressez votre dossier complet et signé** sans délai à :



- **TOUTES LES DEMANDES ET INFORMATIONS SUR VOTRE DOSSIER VOUS SERONT TRANSMISES UNIQUEMENT PAR MAIL.** Pensez donc bien à saisir une **adresse mail valide et régulièrement consultée**. Tous les documents complémentaires et courriers sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus et non au CROUS, **accompagnés obligatoirement d'une copie de votre notification conditionnelle**.

Notez soigneusement le **MOT DE PASSE** que vous avez choisi et votre numéro de dossier, ils vous seront nécessaires pour suivre votre dossier en ligne sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

**Vous recevrez un mail de notification indiquant
la suite réservée à votre dossier.**

Suivez le traitement de votre dossier sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

PIECES NECESSAIRES A LA CONNEXION :

- L'avis d'imposition 2015 qui se rapporte aux revenus perçus en 2014 par vos parents.
- Un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** à votre nom
- Votre **numéro I.N.E** figurant sur la carte d'étudiant ou sur la
 - confirmation d'inscription au baccalauréat.

**TOUS LES DOCUMENTS SONT A RENVOYER
A L'ADRESSE SUIVANTE, accompagnés obligatoirement
d'une copie de votre notification conditionnelle :**

**Un dossier complet permet un traitement plus rapide
de votre demande de bourse.**



BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX

DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

FORMATIONS HABILITEES :

L'étudiant doit être inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur rattaché à un des trois ministères cités ci-dessus. Il doit suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

CALCUL ET MONTANT DES BOURSES :

Le calcul du droit à bourse se fait en tenant compte des ressources et charges familiales appréciées selon un barème national disponible sur le site du CROUS. Les aides sont accordées en fonction de trois critères : les revenus de la famille, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille et la distance entre le domicile familial et le lieu d'étude.

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, connectez-vous sur le site www.crous-lyon.fr et faites une simulation. Il suffit d'indiquer le montant des ressources de votre famille pour l'année 2014 et le nombre de vos frères et sœurs. En fonction de la réponse, vous saurez si vous devez continuer et constituer votre dossier.

Cette bourse, d'un montant variable (échelon 0 à 7) est **versée en 10 mensualités** (septembre à juin). A titre d'exemple pour l'année 2015/2016, le montant annuel des bourses sur critères sociaux établi en fonction des échelons 0 à 7 est le suivant :

ÉCHELON 0	STATUT DE BOURSIER (Exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante)
ÉCHELON 0 BIS	1008 €
ÉCHELON 1	1667 €
ÉCHELON 2	2510 €
ÉCHELON 3	3215 €
ÉCHELON 4	3920 €
ÉCHELON 5	4500 €
ÉCHELON 6	4773 €
ÉCHELON 7	5545 €

Une
bourse,
un
logement ?



**faites votre demande sur etudiant.gouv.fr 15 janvier >
31 mai 2016**

LA NOTIFICATION DE BOURSE :

Après instruction de votre dossier, une notification vous sera envoyée par mail, indiquant les décisions relatives aux aides que vous avez demandées. Les décisions sont prises en fonction du barème en vigueur au moment de l'édition de la notification. Dans ce cas, vous aurez immédiatement accès à la dernière version du document sur internet et vous pourrez le télécharger. **La notification d'attribution de bourse vous permettra de ne pas payer les droits universitaires et la cotisation à la sécurité sociale étudiante.**

En cas de changement notable et durable intervenu dans votre situation ou dans celle de votre famille, vous pouvez faire une demande de révision par courrier au CROUS, en joignant les différents justificatifs et la notification définitive reçue.

Retrouvez toutes les informations sur les aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux ainsi que les autres aides possibles sur www.crous-lyon.fr